

D. Je croyais que vous aviez dit le contraire ce matin.—R. Non, nous ne procédons pas à pareille estimation. Toutefois, la Commission du blé le fait.

D. Alors ces chiffres correspondent-ils?

M. BAXTER: Vous aurez réponse à cette question le 17 août lorsque le Bureau fédéral de la statistique fera connaître ses propres données. Il y aura certainement différence, eu égard aux quantités que l'agriculteur a déduites dans son rapport à l'agent d'élevateur, de même qu'aux quantités déduites par ceux qui ont répondu au questionnaire de la Commission du blé en ce qui concerne leurs défalcatons relatives au chiffre des stocks livrables.

*M. Forbes:*

D. Les directeurs d'élevateurs n'estiment-ils pas la quantité de blé nécessaire au maintien de leur établissement?—R. C'est précisément de cette source que provient les renseignements de la Commission du blé.

D. Ainsi ces chiffres seraient assez exacts.

Le PRÉSIDENT: Passons à l'annexe G.

M. THOMAS: Aux fins de comparer les chiffres relatifs au blé dans le tableau G-1, le report au 31 juillet 1956 s'établissait à 579 millions de boisseaux environ, tandis qu'en 1956 la production atteignait à peu près 573 millions, soit une somme globale de 1,152 millions environ pour 1956.

Or, en 1957, le report au 31 juillet s'établit à 729 millions de boisseaux environ.

Ce chiffre ne devrait-il pas s'ajouter à celui de la récolte de 1957?

M. BAXTER: Cette addition sera effectuée aux fins du tableau comparatif qui paraîtra dans le rapport de l'an prochain.

Au moment où le présent rapport a été établi et envoyé aux imprimeurs, l'estimation définitive du Bureau n'était sûrement pas terminée.

C'est pourquoi nous avons à la fin de la campagne agricole, arrêté là nos chiffres. Vous avez parfaitement raison.

Le PRÉSIDENT: Annexe H, page 55?

*M. Nasserden:*

D. Qu'entend-on par séchage naturel page 48?—R. Cette expression désigne le mélange de grain gour au grain de qualité régulière dans une proportion telle qu'on obtient une classe régulière de grain.

D. Au bas de la page 49, je constate qu'il y a à Saskatoon un excédent de 23,482 boisseaux et je crois comprendre que les 30,000 indiqués constituent un déficit. Cela signifie-t-il que les 23,000 boisseaux n° 3 sont inscrits en tant que n° 2?—R. Nous ignorons comment cela s'est produit. Aucun autre élévateur n'a rapporté pareil état de choses. C'est un de ces cas particuliers dont nous ignorons les circonstances. Le grain a dû être placé dans le mauvais compartiment ou quelque chose d'analogue. Ce sont néanmoins les chiffres tels qu'ils s'établissaient à la fermeture de l'admission.

D. Quelle compagnie a emmagasiné son grain dans cet élévateur du gouvernement? Seriez-vous en mesure de nous fournir ce renseignement?—R. Non. Le blé entre dans la catégorie des produits dits fongibles, en sorte que des grains de même classe sont mélangés, c'est-à-dire le mien avec le vôtre ou celui de n'importe quel autre cultivateur.

Le PRÉSIDENT: Nous étions convenus de lever la séance à 5 heures mais seriez-vous consentants de continuer? Il ne nous reste plus que deux points à examiner.

Assentiment.

Annexe H, page 55. Avez-vous des observations à formuler?